

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le premier mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 22/02/2022.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme Evelyne CHARRETON, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Absent pour démission : MONTIGAUD Samuel,

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

N°009/2022

OBJET : Approbation des Comptes de Gestion 2021 (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par Monsieur François PEZE, Trésorier Receveur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S.") dressés par le Trésorier Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les dépenses et les recettes sont justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concernent les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que les comptes de gestion dressés (Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S."), pour l'exercice 2021, par le Trésorier Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

N°010/2022

OBJET : Approbation des comptes administratifs 2021 : Budget principal de la Commune, Budgets annexes "Base de Loisirs", "Assainissement", "Bâtiment Accueil Touristique" et "C.C.A.S."

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-14 et L. 2121-31, le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Toutefois lors de cette séance, Monsieur le Maire a assisté au débat mais s'est retiré au moment du vote.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, Madame Maryse METAYER,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2021 et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Budget principal de la commune :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	857 100,00 €	556 477,28 €	1 366 000,00 €	767 230,90 €	149 636,44 €
Recettes	880 350,00 €	673 674,87 €	1 366 000,00 €	805 482,53 €	140 412,22 €
Résultat de clôture		117 197,59 €		38 251,63 €	-9 224,22 €
Résultat antérieur reporté		306 546,14 €		11 285,66 €	
Résultat définitif		423 743,73 €		49 537,29 €	

Budget annexe "Base de Loisirs" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	132 920,00 €	93 966,50 €	59 312,00 €	34 379,16 €	8 946,00 €
Recettes	132 920,00 €	103 337,43 €	59 312,00 €	32 002,73 €	0,00 €
Résultat de clôture		9 370,93 €		-2 376,43 €	-8 946,00 €
Résultat antérieur reporté		40 845,35 €		22 309,27 €	
Résultat définitif		50 216,28 €		19 932,84 €	

Budget annexe "Assainissement"

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	139 850,00 €	59 254,80 €	91 200,00 €	51 160,04 €	0,00 €
Recettes	166 170,00 €	80 648,01 €	91 200,00 €	54 490,40 €	0,00 €
Résultat de clôture		21 393,21 €		3 330,36 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		94 681,37 €		-20 414,83 €	
Résultat définitif		116 074,58 €		-17 084,47 €	

Budget annexe "Bâtiment d'Accueil Touristique" :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	7 082,00 €	4 452,64 €			
Recettes	7 082,00 €	2 699,91 €			
Résultat de clôture		-1 752,73 €			
Résultat antérieur reporté		4 384,60 €			
Résultat définitif		2 631,87 €			

Budget annexe "C.C.A.S." :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser
Dépenses	5 707,00 €	4 425,69 €			
Recettes	5 707,00 €	4 141,15 €			
Résultat de clôture		-284,54 €			
Résultat antérieur reporté		1 565,85 €			
Résultat définitif		1 281,31 €			

N°011/2022

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget principal de la commune.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2021 (Budget principal de la Commune) fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **423 743,73 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 117 197,59 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 306 546,14 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 423 743,73 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 49 537,29 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	- 9 224,22 €
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	423 743,73 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	
2) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	423 743,73 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°012/2022

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe "Base de Loisirs".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2021 (Budget annexe "Base de Loisirs") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **50 216,28 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 9 370,93 €
B - Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 40 845,35 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 50 216,28 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	+ 19 932,84 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	- 8 946,00 €
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	50 216,28 €
3) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
4) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	50 216,28 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°013/2022

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique".

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2021 (Budget annexe "Bâtiment Accueil Touristique") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **2 631,87 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement A - Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 1 752,73 €
B - Résultats antérieurs reportés R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 4 384,60 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 2 631,87 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	0,00 €
AFFECTATION = C et (G + H)	2 631,87 €
5) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
6) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	2 631,87 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°014/2022

OBJET : Affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget annexe "C.C.A.S."

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2021 (Budget annexe "C.C.A.S.") fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de **1 281,31 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 284,54 €
B - Résultats antérieurs reportés	
R 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 1 565,85 €
C - Résultat à affecter	
= A + B (hors restes à réaliser)	
(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 1 281,31 €
D - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement : F = (D + E)	
AFFECTATION = C et (G + H)	1 281,31 €
7) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G = au minimum, couverture du besoin de financement F (si F négatif)	0,00 €
8) H - Report en fonctionnement R 002 (2)	1 281,31 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)	

N°015/2022

OBJET Affectation du résultat d'Exploitation de l'exercice 2021 – Budget annexe "Assainissement"

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et constatant que le compte administratif 2021 (Budget annexe "Assainissement") fait apparaître :

- un excédent global d'exploitation de **116 074,58 €uros**,

Le Conseil municipal,

À l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats de la façon suivante :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021	
Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice [précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)]	+ 21 393,21 €
Dont B – Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
C - Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	+ 94 681,37 €
D - Résultat à affecter : A + C (hors restes à réaliser) (1)	
(Si D est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 116 074,58 €
E - Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 (si déficit)	- 17 084,47 €

R 001 (si excédent)	
F - Solde des restes à réaliser d'investissement	
Déficit de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement : G = (E + F)	- 17 084,47 €
AFFECTATION (2) = D	116 074,58 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du B)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement [(au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du (1))]	17 084,47 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00 €	98 990,11 €
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

N°016/2022

OBJET : Subventions de fonctionnement 2022 attribuées aux associations.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2022, présentés par les associations.

La proposition d'attribution est la suivante :

<u>C/6574 - Subventions</u>	
A.D.A.P.E.I.	35.00 €
A.D.M.R.	185.00 €
AFMTéléthon	50.00 €
Amic. des donateurs de sang Chalais Aubeterre	75.00 €
Anciens combattants FOPAC	95.00 €
Anciens combattants FNACA	50.00 €
ANIM'AUBETERRE	2 000.00 €
ANIM'AUBETERRE "Ascension de l'Art"	3 000.00 €
Ass. COOPERATION	700.00 €
Association ALBATERRA (Aubeterre)	850.00 €
Charente Nature	25.00 €
Club nautique	600.00 €
Coopérative scolaire Saint-Romain	350.00 €
Collège de la Roche Chalais	70.00 €
Croix-Rouge Tude et Dronne	75.00 €
Football club	1 400.00 €
Gym. Volontaire	200.00 €
La Carpe Aubeterrienne	300.00 €
Les restaurants du cœur	350.00 €
Ligue contre le cancer Comité Charente	200.00 €
P.A.C.T. Charente	50.00 €
Tennis club	700.00 €
Tennis club (tournoi août de chaque année)	500.00 €
Mobilité Ouest Sud-Charente	100.00 €
Ass. ENVOL	350.00 €
Université Populaire du Pays Sud Charente	100.00 €
Ass. Étoile des Minimes	100.00 €
Ass. Mémoire Fruitière des Charentes	50.00 €
Secours catholique Charentes	50.00 €
Banque Alimentaire Charente	100.00 €
Association secours Populaire	50.00 €
Un hôpital pour les enfants du CHU Poitiers	50.00 €
APF France handicap	50.00 €
Ass. Don d'Organes "France ADOT 16"	50.00 €
Divers (prendre délibération pour affectation)	1 000.00 €
TOTAL	13 910.00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Messieurs Jean-Paul LAFRAIS et Xavier MAFFRE ne prennent pas part au vote,
À l'unanimité des votants restants,

DÉCIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme globale de **12 910,00 euros**, comme indiqué ci-dessus avec une réserve complémentaire de 1000,00 euros qui sera attribuée par délibération en cas de nouvelles demandes,

PRÉCISE que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget primitif 2021 de la commune,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Les membres du conseil municipal précisent que les subventions seront versées aux associations sous réserve que leur demande soit complète (budget réalisé 2021, budget prévisionnel 2022, compte rendu A.G).

N°017/2022

OBJET : Demande de subvention au titre du FIDPR vidéoprotection sur la commune.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune souhaite mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

Les bâtiments publics et installations concernés sont :

- l'immeuble de la mairie, place Ludovic Trarieux,
- l'immeuble de l'Office de tourisme, place du Champ de foire,
- l'immeuble "bureau d'accueil église souterraine Saint-Jean", rue Saint-Jean
- et l'atelier municipal, rue du Minage.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens,
- protection des bâtiments et des installations publics et leurs abords,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'installation de système de vidéoprotection, il est possible de solliciter le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) pour l'année 2022.

Vu l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2020 autorisant la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection,

Vu le montant hors taxe des travaux estimés à 12 491,96 euros soit 14 990,35 euros T.T.C

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût de l'opération	Montant	Financement	Montant
• Détail des principaux postes :		• Contreparties publiques nationales :	
⇒ Installation d'un système de vidéoprotection	12 491,96 €	⇒ État – FIPDR (80%)	9 993,57 €
		⇒ Autofinancement commune d'Aubeterre-sur-Dronne	2 498,39 €
Coût total H.T.	12 491,96 €	Montant global du financement H.T.	12 491,96 €
T.V.A. 20,00 %	2 498,39 €	F.C.T.V.A. (16,404 % du montant T.T.C.)	2 049,18 €
		Autofinancement solde TVA	449,21 €
Coût total T.T.C.	14 990,35 €	Coût total T.T.C.	14 990,35 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré
À la majorité (7 voix pour, 2 voix contre, 1 abstentions),

DECIDE l'adoption du projet et la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus,
ADOpte les dispositions financières du dossier de demande de subventions,
SOLLICITE l'aide financière de l'État dans le cadre du **FIPDR**,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer et signer l'ensemble des pièces des dossiers correspondants à la demande de subventions.

Travaux d'investissement 2022

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Opération
<u>OPÉRATIONS NOUVELLES</u>
Matériel informatique
Voirie Fonds de concours à la CDC
Éclairage public Fonds de concours SDEG16 pour travaux 2019 et 2020
Vidéoprotection
Achat matériel électoral (Isoloirs et panneaux électoraux)
Armoire forte ignifugé (RGPD)
Signalisation – Adressage (plaque de rue et numéro immeuble)
Fenêtre Accueil entrée Église souterraine
Changement porte du garage rue Saint-Jean
Téléviseur avec pied
Mobilier urbain (table pique-nique, bancs et cendriers)
<u>RESTES À RÉALISER</u>
Etude et confortement église souterraine
Réhabilitation de la Grange du Guicherot
Etude sécurisation routes départementales périphérie bourg carrefour R.D 10 et Rue du Minage
Restauration de la continuité écologique Rivière de contournement

BUDGET ANNEXE BASE DE LOISIRS

Opération
<u>OPÉRATIONS NOUVELLES</u>
Eclairage terrain de football
Corbeilles en béton
<u>RESTES À RÉALISER</u>
Séparation compteur électrique Camping / Base de Loisirs

Madame Maryse MÉTAYER fait la remarque que le projet d'aire de service et de stationnement payant pour les campings -cars sur le parking du prè Louis n'est pas prévu en investissement sur le Budget annexe de la Base de Loisirs.

Informations diverses

Adressage : Choix des plaques de rue

Le Conseil municipal a décidé de conserver les plaques de rue existantes et d'acheter seulement celles portant les nouveaux noms.
Soit :

- 21 plaques de rue murales émaillées, fond crème RAL 1015, lettres RAL 8002 police Helvetica Medium + fixations
- 21 plaques de rue émaillées à poser sur mât, fond crème RAL 1015, lettres RAL 8002 police Helvetica Medium
- 8 mâts tube acier laqué RAL 8002 avec fixations correspondantes
- 13 fixations pour poteaux existants (10 pour poteaux ronds et 3 pour poteaux carrés)

MURALES	SUR MÂT EXISTANT	ACHAT MÂT
Route de Chalais	Chemin du Cimetière	Chemin de la Croix des Gardelles
Rue Moignard	Route de Montmoreau	Chemin de la Croix des Gardelles
Rue du Minage	Route de Montmoreau	Impasse Jean-Martin
Chemin des Douves	Route de Ribérac	Chemin des Cordeliers
Passage de la Diane	Route de Laprade	Route de Chalais
Passage du Logis	Rue du Minage	Route de Laprade
Chemin Creux	Rue Saint-Jean	Chemin Creux
Rue de la Tour des Apôtres	Chemin des Douves	Chemin de la Prairie
Rue de l'Arcade	Impasse de Pont-Vieux	
Chemin de l'Hôpital Saint-François	Chemin Bardichon	
Chemin de l'Hôpital Saint-François	Jean-Martin	
Place du Champ de Foire	Jean-Martin	
Chemin du Tourniquet	Baisevigne	
Chemin du Tourniquet		
Venelle du Vieux Puits		
Venelle du Vieux Puits		
Passage du Guicherot		
Venelle de la Source		
Passage du Charretier		
Chemin Bardichon		
Place du Monument aux Morts		

La commande des plaques de rue et des numéros de rue sera passée auprès de l'entreprise Signaux Girod.



Maquette à Usage Interne

Texte + filet
SÉRIGRAPHIE

- Subjectile
- ECRAN d'après : Ecran (CIT)
- Ordre et couleur d'imp. Soit réf. : RAL 8002

ECRAN

Nb d'écran(s) : 1
Dim : 880x830
Nb de calage(s) : 1
Nb de couleur(s) : 1

LOGOS
COPIEUR CHROMO

Nb de A4 : 6
Nb de chromo(s) à appliquer : 21
zone imprimable : 200 x 285



Maquette à Usage Interne

Texte + filet
SÉRIGRAPHIE

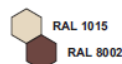
- Subjectile
- ECRAN d'après : Ecran (CIT)
- Ordre et couleur d'imp. Soit réf. : RAL 8002

ECRAN

Nb d'écran(s) : 1
Dim : 880x830
Nb de calage(s) : 1
Nb de couleur(s) : 1

LOGOS
COPIEUR CHROMO

Nb de A4 : 6
Nb de chromo(s) à appliquer : 21
zone imprimable : 200 x 285



Rentrée scolaire 2022 : fermeture d'une classe RPI Aubeterre - Saint-Romain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur la situation du Regroupement Pédagogique Intercommunal Aubeterre – Saint-Romain.

A la rentrée scolaire de septembre 2022, une fermeture de poste et donc de classe affectera le RPI Aubeterre/Saint Romain. Le poste supprimé concerne une classe de Saint Romain.

Cette décision liée à la baisse des effectifs a été annoncée par Monsieur Cédric ARNOUX, inspecteur de l'Éducation Nationale. Elle fut présentée aux élus des communes de Saint Romain, Aubeterre, Bonnes, les Essards, Bellon et Laprade lors d'une réunion qui s'est tenue à Montmoreau le 11 février dernier à laquelle les avait conviés le président de la communauté de communes et la vice-présidente en charge des écoles qui étaient eux aussi présents.

Monsieur l'inspecteur a précisé qu'il souhaitait rassembler les trois classes restantes sur un seul site, proposition à laquelle tous les présents ont adhéré.

A l'issue de cette réunion, Monsieur l'inspecteur a précisé qu'il appartenait aux élus de choisir le lieu leur semblant le plus adapté pour accueillir les trois classes. Pour se faire une idée plus précise des lieux, une visite des deux sites a été organisée le 21 février en présence des mêmes participants.

Lors de cette visite, il a été constaté l'existence de deux salles de classe et d'une cuisine et d'un réfectoire de faible capacité dans lequel deux services sont actuellement organisés.

Monsieur le Maire de Saint Romain a indiqué que pour pallier ce manque, il avait délibéré avec son conseil et décidé de transformer la salle des fêtes existante en salle de classe pour les maternelles et annoncé qu'il financera ces travaux dont le montant n'était pas estimé.

Aux questions posées par le Maire d'Aubeterre concernant la faisabilité d'un tel projet et à sa légalité du fait de la prise de compétence de la communauté de communes en matière scolaire ; investissement et fonctionnement ; il a été indiqué qu'un maître d'œuvre n'était pas nécessaire, le vice-président en charge des travaux éventuels ayant compétence pour ce faire.

Le groupe s'est ensuite rendu à Aubeterre pour visiter les locaux existants.

Le site dispose de deux salles dédiées aux maternelles avec toilettes et dortoir adapté, d'une salle de motricité confortable, de deux salles de classe disponibles dont une sert de garderie, d'une cuisine et d'une cantine de grande capacité.

L'ensemble est en bon état.

Lors du conseil d'école du 9 mars 2021, à la suite d'un diagnostic technique effectué par un agent de la CDC, son Président avait annoncé qu'il déposait une demande de subvention dans la cadre du plan de relance et de rénovation énergétique pour effectuer le changement du système de chauffage et l'isolation de certaines huisseries. A ce jour ce dossier est toujours en attente. Dans le même cadre, un programme de changement des huisseries et d'isolation sur le site de Saint Romain a été proposé et réalisé.

A l'issue de cette visite, à l'exception de Mr le Maire d'Aubeterre, en attente de réponses aux questions posées, l'ensemble des présents a émis un avis favorable pour que soit engagée une étude de faisabilité du regroupement des classes à Saint Romain. Une prochaine rencontre est prévue le 14 mars prochain pour faire le point sur l'avancée de l'étude.

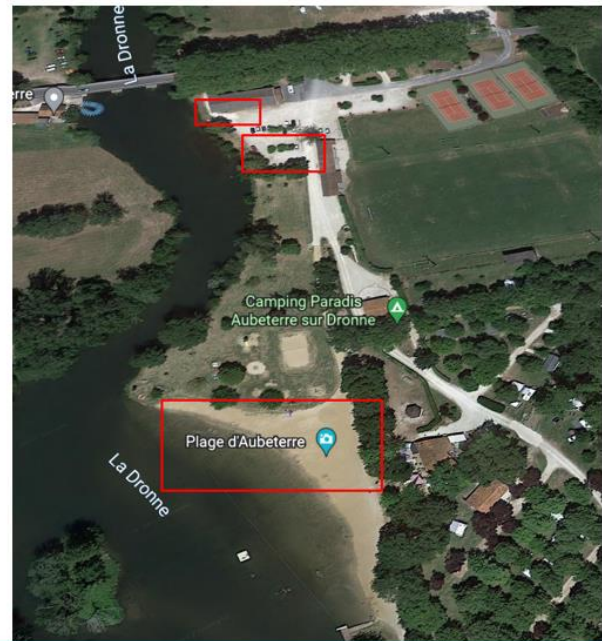
Monsieur le Maire indique qu'il est invité à participer au conseil d'école qui aura lieu le 08/03/2022 à Aubeterre. La fermeture d'une classe du RPI figure à l'ordre du jour.

Animation du 18 juin 2022 à la Base de Loisirs portée par le Département de la Charente

Zoom sur l'évènement du 18 Juin organisé par le CdC 16, la CdC LTD et la mairie.

Lieu : plage d'Aubeterre

- ⇒ Démonstration d'artisans d'art
 - ⇒ Activités nautiques
 - ⇒ Village des familles > Gaminades
 - ⇒ Village des producteurs locaux (OT)
 - ⇒ Restauration
 - ⇒ Spectacle grandiose et feu d'artifice
- [Galileo par Deus Ex Machina](#)



Calendrier des réunions du conseil municipal

Dates des réunions du Conseil municipal pour 2022 :

- | | | | |
|---|-------|------------|--|
| - | Mardi | 29/03/2022 | 18 heures 00 (vote des budgets primitifs 2022) |
| - | Mardi | 10/05/2022 | 18 heures 30 |
| - | Mardi | 07/06/2022 | 18 heures 30 |
| - | Mardi | 12/07/2022 | 18 heures 30 |

Questions diverses :

- Madame Clémence CADIOT informe au Conseil municipal qu'une nouvelle association a été créée "Chez Marguerite" au 25 rue Saint-Jacques. Cette Association a pour objet de : promouvoir, créer, transmettre et développer des activités artistiques et culturelles par le biais d'expositions, stages, de cours, d'évènements.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt et une heures.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	